

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA PROTECTION SOCIALE

DECRET N° 64/167 du 2/02/84
MPS/DGTFP/DFP/22025/18

Portant intégration et nomination de
Monsieur YENGA Noël dans les cadres de
la catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Travaux Publics).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/TP du 21-6-58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoi-
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment
en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62.
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Rectificatif n° 81/015 du 26-1-81 au décret n°
80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux inté-
rins des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 4662/MH/DGLOC/DOB du 8 Septembre
1983 du Directeur de l'Orientalisation et des Bourses transmettant
le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;
(/u le Protocole d'Accord du 5-8-70 signé entre le
Congo et l'URSS ;

DECRETE :

YB

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3-3-60 et du Protocole d'Accord du 5-6-70 susvisés, Monsieur EYENGA Noël, né le 2 Janvier 1952 à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Institut Technologique du Froid Industriel à ODESSA (URSS), Spécialité : Installations Frigorifiques et des Machines à Compression, est intégré dans les cadres de la catégorie A, sous-branche I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 9 Février 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie et de
la Pêche,

Jean ITADI.-

Le Ministre des Travaux Publics
et de la Construction,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Commandant Benoît MOUMENI-NGOLLO.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Itihi Osaétoumba LEKOUNDZOU.-

Bernard COMBO ILISSONA.-

APPLICATIONS :

JORPC	1	DOSSIER	3
DGTFP/DFP	3	INTERPRETE	1
DFP/BST	1	SGC/SC	2./-
D.G.B.	3		